

APSAH



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE
DES AVEUGLES ET AUTRES HANDICAPÉS

«La finalité de l'APSAH est la mise en actes de la pensée humaniste de la philosophie des Lumières telle qu'elle a inspiré la déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans son article premier : Tous les hommes naissent libres et égaux en droits....»

Dans ce contexte l'APSAH permet à toute personne présentant un handicap, accueillie en situation de travail, de formation, d'hébergement, de faire émerger au mieux ses potentialités dans une perspective d'émancipation et d'épanouissement afin d'accéder à l'autonomie et à la citoyenneté pour s'insérer dans la société en participant à la vie économique et sociale.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE
DES AVEUGLES ET AUTRES HANDICAPÉS

The logo consists of the letters 'APSAH' in a white, stylized, rounded font. To the right of the letters is a white silhouette of a person jumping or running, with arms and legs extended. The background is a solid blue color with a faint, larger version of the 'APSAH' logo in the upper half.

APSAH

QUI SOMMES NOUS ?

L'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH) a été fondée à Limoges le 1er juillet 1925. Reconnue d'utilité publique, l'APSAH accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

L'APSAH est structurée en trois pôles :

- **Le pôle Administratif et Financier** qui regroupe les fonctions administratives, comptables et financières des établissements de l'APSAH.
- **Le pôle Formation/Insertion** composé de 3 établissements :
 - Un Établissement et service de réadaptation professionnelle (ESRP)
 - Un Établissement et service de préorientation (ESPO)
 - Un ESRP/Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (ESRP/IFMK)
- **Le pôle Travail Adapté** composé de 3 établissements :
 - Un Établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT)
 - Un Établissement d'accueil non médicalisé (EANM)
 - Un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE DES AVEUGLES ET AUTRES HANDICAPÉS

L'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée le 1er juillet 1925 et reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat du 27 mai 1932. Ses missions fondamentales sont la réinsertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap.

HISTORIQUE

A l'origine, l'association dite « Société d'Assistance et de Patronage aux Aveugles Civils » (SAPAC) définissait ainsi ses buts : « faciliter aux aveugles civils des deux sexes et de tout âge l'apprentissage et l'exercice d'une profession leur permettant d'améliorer par le travail leur sort matériel et moral ».

Par décret en date du 21 mars 1970, la SAPAC prend le titre de « Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés », APSAH.



Depuis sa création en 1925, l'APSAH a connu de nombreuses évolutions, la dernière portant sur la création d'une direction générale collégiale confiée aux directrices des trois pôles :

- Le pôle Administratif et Financier qui regroupe les fonctions administratives, comptables et financières des établissements de l'APSAH.
- Le pôle Formation/Insertion composé de trois établissements :
 - L'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP)
 - L'Établissement et Service de Préorientation (ESPO)
 - L'ESRP-Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour déficients visuels (ESRP-IFMK)
- Le pôle Travail Adapté composé de trois établissements :
 - L'Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT)
 - L'Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)
 - Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT



L'association est administrée par un conseil constitué de 24 membres.

Un bureau est désigné au sein du conseil d'administration. Il est composé de huit personnes au maximum dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint. Les membres du bureau sont chargés collectivement de préparer et d'exécuter les décisions du conseil d'administration. Ils peuvent également avoir pour mission le pilotage d'une commission.

Ces commissions sont au nombre de trois :

- Commission «Communication».
- Commission «Finances, patrimoine et système d'information».
- Commission «Relations avec les usagers».

Les membres du conseil d'administration participent aux travaux des commissions ainsi qu'à ceux des comités de pilotage.

La fréquence des réunions du bureau et des commissions est adaptée aux événements et aux besoins et à l'initiative du président pour le bureau et des responsables désignés pour les commissions.

Le conseil d'administration se réunit, au minimum, quatre fois par an.

Deux fois par an, les membres de l'association sont réunis en assemblée générale ordinaire.

L'APSAH procède au renouvellement intégral de son conseil d'administration tous les trois ans. Le dernier renouvellement intégral a eu lieu le 16 octobre 2023.



Sont membres du conseil d'administration :

- Maurice BORDE
- François BOUHET - *Président*
- Arnaud BOULESTEIX
- Philippe CHEYRON - *Trésorier adjoint*
- Stéphane DESTRUHAUT
- Eric ELCHINGER
- Alain FITTE - *Vice-président*
- Jeanine GAUTHIER
- Olivier GUILLOT
- Claude HENIQUE
- Daniel LAFONT
- Vincent LAGOUTTE
- Joseph MAKUTU
- Damien MOUNEAU
- Pascal MONTAYAUD - *Secrétaire adjoint*
- Claudine MARNET - *Vice-présidente*
- Dominique MARQUET
- Zéphirin MOWENDABEKA
- Daniel NOUAILLE
- Jean-Luc PATTEYN
- Martine PRAGOUT
- Jean-Marie THIBAUD - *Trésorier*
- Laurence TURLURE - *Secrétaire*
- Colette VIVOLO

PROJET ASSOCIATIF

Le conseil d'administration s'est engagé dans un projet associatif 2019-2025, conçu selon la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et prenant en compte les enjeux liés au développement durable et les notions de virage inclusif.

Ce projet associatif est consultable sur le site internet de l'association.

CONTACT

APSAH

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : info@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>



PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

De par les fonctions qu'il regroupe et son caractère transversal, le pôle Administratif et Financier revêt les caractéristiques d'un siège social. Ses domaines d'intervention auprès des établissements sont nombreux, l'objectif étant d'améliorer la qualité du travail au sein des structures et de créer une coordination générale associative.



AGRÉMENT

Les frais de siège de l'APSAH ont été agréés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à compter de 2002. La demande de renouvellement est effectuée tous les cinq ans. L'autorisation actuelle porte sur la période 2021-2025.

L'autorité de tarification compétente est l'Agence régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, après recueil de l'avis du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

COMPOSITION

Le siège est composé de 10 salariés :

- Une directrice Administrative et Financière
- Une responsable ressources humaines
- Une assistante ressources humaines - gestionnaire de paie
- Un responsable comptable - paie - contrôle de gestion
- Une comptable - gestionnaire de paie
- Un responsable infrastructure du système d'information
- Deux techniciens informatiques
- Un acheteur
- Une secrétaire communication, qualité et association



TRANSVERSALITÉ

Le siège est structuré autour de fonctions supports créant une véritable dynamique transversale et permettant d'apporter aux pôles « métiers » un savoir et une technicité en adéquation avec la complexité et les exigences de la réglementation.

MISSIONS

Les principaux domaines d'intervention du pôle Administratif et Financier se déclinent comme suit :

- *Ressources humaines*

Gestion administrative du personnel de son entrée jusqu'à son départ.

- *Formation*

Gestion administrative et financière de la formation professionnelle des salariés.

- *Juridique*

Gestion des aspects juridiques en matière de droit du travail, droit des associations...

- *Gestion de la paie*

Établissement des bulletins de salaire et gestion de tous les documents afférents (fin de contrat, congès payés, DSN, ...).

- *Comptabilité*

Tenue de la comptabilité de l'ensemble des structures composant l'association.

Réalisation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs.

Établissement des comptes annuels.

- *Contrôle de gestion*

Réalisation d'un suivi garantissant de la bonne exécution des budgets.

- *Investissements*

Réalisation des plans pluriannuels d'investissements.
Réalisation des plans de financement.

- *Gestion financière*

- *Achats*

Rationalisation et optimisation des achats par la centralisation.

- *Informatique*

Mise en place de l'architecture système.

Administration du réseau.

Gestion de la sécurité et de la maintenance.

- *Système d'information et communication*

Schéma directeur du système d'information.

Plan de communication interne et externe.

- *Qualité*

Mise en oeuvre de la démarche qualité du siège.

Suivi du projet associatif.



CONTACT

Pôle Administratif et Financier de l'APSAH

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : info@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>



ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

L'ESRP de l'APSAH est une structure d'insertion par la formation où l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dès l'âge de 16 ans, est organisé de manière individuelle dans le respect du projet personnel et en prenant en considération les questions médicales, psychologiques et sociales.

L'action de l'ESRP s'inscrit dans le cadre de la politique de l'emploi des personnes en situation de handicap ; chaque personne handicapée bénéficiant du droit à la compensation de son handicap, une formation qualifiante et un accompagnement médico-social adaptés leur garantissent les meilleures chances d'insertion professionnelle.

PRÉSENTATION

L'établissement a été construit en 1970 sur un espace d'environ 7 hectares. Il se situe à la campagne à 2,5 km du centre-ville d'Aixe-sur-Vienne et à 12 km de Limoges. Aujourd'hui, le site est occupé par l'établissement et service de réadaptation professionnelle et l'établissement et service de préorientation. Le bâtiment, comprenant 4 niveaux, est accessible aux personnes à mobilité réduite.



CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement, au niveau national, s'adresse à tout type de handicap et notamment le handicap sensoriel.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et la notification d'orientation vers l'établissement et service : elles sont délivrées par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du domicile.

Les prestations sont accessibles dès l'âge de 16 ans. Elles s'adressent à un large public : des travailleurs quels que soient leur statut et leur profession, ou des personnes en recherche d'emploi, quel que soit leur handicap. Ils doivent être reconnus handicapés ou en cours de

reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions. Leur accès ou retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap.

L'hébergement et la restauration : l'établissement dispose d'un internat d'une capacité de 80 places qui permet un accueil en internat ou en semiinternat. Un self permet de prendre ses repas sur site.

Les journées d'information : des visites collectives ou individuelles sont proposées aux futurs stagiaires sur simple demande auprès de l'établissement.

AGRÉMENT

L'ESRP de l'APSAH est un établissement médico-social régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-9 et suivants). L'ESRP est agréé pour 160 places. Il est placé sous le contrôle de l'Agence régionale de santé (ARS) en matière de tarification, de la Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de l'éducation nationale en matière de formation.



MISSIONS

Un décret du 2 octobre 2020 vient préciser les missions et les conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées ou en risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions.

ORIENTER

En amont des formations, l'ESRP propose :

- **Des dispositifs préparatoires** : préparatoire généraliste, préparatoire avec orientation prédéfinie, préparatoire intégrée pour la formation IDI, préparatoire renforcée (remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, validation d'un projet de formation, ...).
- **Une plateforme surdité** : mise à niveau dans les savoirs de base, Langue des Signes Française, identification et validation d'un projet professionnel, intégration à la vie sociale.
- **Un plateau autonomie déficients visuels** : remise à niveau des connaissances, remobilisation des potentialités, identification et validation d'un projet professionnel, acquisition des outils de compensation.

Ces différentes formules sont mises en place, afin de développer l'autonomie et de remettre à niveau les connaissances de chacun, d'évaluer la motivation et la solidité de chaque projet professionnel.

FORMER ET RÉINSÉRER

Après avoir développé son autonomie et affiné son projet, le stagiaire intégrera l'une des sections professionnelles de l'ESRP, où il préparera un titre du ministère de l'Emploi et/ou un diplôme de l'Éducation Nationale et/ou un Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE). Il sera accompagné tout au long de son parcours vers le retour à l'emploi.

Les formations proposées :

- Employé administratif et d'accueil - niveau 3
- Secrétaire assistante - niveau 4
- Secrétaire comptable - niveau 4
- AGORA - niveau 4
- Gestionnaire de paie - niveau 5
- Agent magasinier - niveau 3
- Ouvrier de production horticole - niveau 3
- Installateur dépanneur en informatique - niveau 3
- Auxiliaire en prothèse dentaire - niveau 3

MOYENS

L'équipe médico-psycho-socio-pédagogique de l'ESRP :

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisés.

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.



CONTACT

ESRP de l'APSAH

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : esrp@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>



ÉTABLISSEMENT ET SERVICE DE PRÉORIENTATION

L'ESPO de l'APSAH accueille des personnes en situation de handicap orientées par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour la réalisation d'évaluations pluridisciplinaires et la définition d'un projet socioprofessionnel.

PRÉSENTATION

L'ESPO est un établissement médico-social acteur de l'orientation professionnelle des travailleurs handicapés. L'accompagnement est adapté à chaque usager et permet d'élaborer un projet professionnel prenant en compte :

- les restrictions médicales liées à son handicap, ses centres d'intérêt,
- son niveau d'apprentissage et ses potentiels d'évolution,
- les opportunités professionnelles,
- ses contraintes personnelles, familiales.



CONDITIONS D'ADMISSION

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et la notification d'orientation vers l'établissement et service : elles sont délivrées par la MDPH du domicile.

L'ESPO accueille des travailleurs quel que soit leur statut et leur profession, ou des personnes en recherche d'emploi, à partir de l'âge de seize ans et quel que soit leur handicap. Ils doivent être reconnus handicapés ou en cours de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou en risque d'inaptitude à leur poste ou leurs fonctions.

L'hébergement et la restauration : l'établissement dispose d'un internat mutualisé avec l'établissement et service de réadaptation professionnelle d'une capacité de 80 places, qui permet un accueil en internat ou en semiinternat. Un self permet de prendre ses repas sur site.

La durée maximale totale de l'accompagnement en préorientation est de quatorze semaines sur une période de vingt-quatre mois.

AGRÉMENT

L'ESPO de l'APSAH, à vocation régionale, est régi par le Code de l'action sociale et des familles (art. L 312-1) et par le Code du travail (art. R 5213-1 et suivants). Il est agréé pour 15 places.

MISSIONS

Un décret du 2 octobre 2020 vient préciser les missions et les conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services médico-sociaux de préorientation pour les personnes handicapées ou en risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions.

Les missions de l'ESPO :

- Identifier et évaluer les potentialités et les difficultés de la personne susceptibles de constituer un levier ou un frein à l'exercice d'une activité professionnelle.
- Aider la personne à élaborer son projet socio-professionnel en cohérence avec son projet de vie et à le valider par des mises en situation de travail caractéristiques de différentes catégories de métiers.
- Accompagner la personne dans la mise en oeuvre effective de son projet professionnel, y compris le cas échéant en emploi accompagné.
- Informer les personnes handicapées ou les professionnels sur les prestations de préorientation et de réadaptation professionnelle.
- Informer et sensibiliser les organismes de formation sur les spécificités de la formation des personnes handicapées.
- Réaliser des évaluations préliminaires médico-psycho-sociales ou à caractère professionnel de courte durée, sur demande d'une maison départementale des personnes handicapées ou de toute personne morale ou physique, y compris un employeur public ou privé, afin de déterminer si la personne handicapée peut bénéficier de prestations de préorientation professionnelle.



- Procéder sur demande d'un employeur public ou privé à des évaluations professionnelles concernant des agents publics ou des salariés exposés à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions.
- Apporter son concours aux équipes pluridisciplinaires qui en font la demande, notamment dans le cadre de conventions passées avec les maisons départementales des personnes handicapées de leur territoire d'implantation et des territoires limitrophes.



MOYENS

L'équipe médico-psycho-socio-pédagogique de l'ESPO :

Médecin généraliste, médecin psychiatre, ergothérapeute, psychologue, professionnels formés à la langue des signes française, assistant social, chargés d'insertion, professionnels de l'orientation, de l'insertion et de la formation, formateurs, éducateurs spécialisés.

D'autres professionnels peuvent intervenir sur des accompagnements spécifiques.

CONTACT

ESPO de l'APSAH

17 route de Rignac - 87700 AIXE-SUR-VIENNE

Tél : 05 55 70 23 84

Courriel : espo@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>



INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

L'Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle - Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels de l'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés a formé plus de 400 kinésithérapeutes depuis 1969.

Établissement de formation universitaire et structure médico-social, l'ESRP-IFMK oeuvre pour l'insertion socioprofessionnelle des adultes déficients visuels avec un taux d'emploi de 100 %.



AGRÉMENT

L'ESRP-IFMK de l'APSAH est un établissement médicosocial (art L.312-1 et du Code de l'action sociale et des familles), établissement et service de réadaptation professionnelle (art R.5213-9 du Code du travail), agréé pour 65 places : 15 pour l'année préparatoire + 50 pour le cursus professionnel.

Depuis 1969, il prépare au diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute.

L'établissement a pour autorité de contrôle et de tarification l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine. Le projet pédagogique bénéficie d'un conventionnement avec l'université de Limoges, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et l'Agence régionale de santé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une reconnaissance de travailleur handicapé délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Être orienté vers l'établissement sur prescription de sa MDPH d'origine. Le recrutement est national.
- La déficience visuelle évaluée par l'équipe médicale de la MDPH et de l'ESRP-IFMK est un critère d'admission.





MISSIONS

- Former des professionnels compétents dans le cadre d'un projet pédagogique personnalisé.
- Réinsérer socio-professionnellement des personnes en situation de handicap visuel par l'acquisition de moyens d'adaptation à la déficience visuelle et un accompagnement médico-psycho-social individualisé.

La formation est dispensée en partenariat avec l'université et permet :

En année préparatoire :

- La préparation au **diplôme d'accès aux études universitaires** - option scientifique, examen de niveau permettant d'intégrer la formation professionnelle pour les bacheliers non scientifiques et les non bacheliers (en 1 an).
- La préparation au **diplôme universitaire PRADETUS** (préparation à l'accès aux études universitaires scientifiques).

En cursus professionnel :

- La préparation au **diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute**, formation universitaire pour les bacheliers scientifiques (en 5 ans) :
 - Année spécifique (arrêté du 21 décembre 2012).
 - 4 années réparties en deux cycles universitaires (décret et arrêté du 2 septembre 2015).

MOYENS

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE MÉDICO PSYCHO-SOCIALE

- ophtalmologue,
- médecin de prévention,
- orthoptiste,
- infirmière,
- instructeur en locomotion,
- psychologue,
- ergothérapeute,
- formateur en informatique adapté braille,
- cellule de transcription / adaptation.

En partenariat avec l'équipe administrative, ils développent pour chacun des stagiaires de l'établissement un projet de réadaptation de la capacité fonctionnelle visuelle pour permettre de suivre les études dans les meilleures conditions.

DIFFÉRENTS OUTILS DE SUPPLÉANCE À LA DÉFICIENCE VISUELLE

Les stagiaires évoluent au sein d'un bâtiment adapté à la déficience visuelle et bénéficient d'un matériel spécifique :

- tableau interactif,
- logiciels d'agrandissements de caractères et de lecture d'écran,
- plage et imprimante braille,
- télé agrandisseur, machine à lire, ...



CONTACT

ESRP-IFMK de l'APSAH

6, allée de la Cornue - 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 33 10 10

Courriel : ifmk@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>



ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Implanté à proximité du centre-ville de Limoges, l'ESAT de l'APSAH est un Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail, établissement médico-social entrant dans le champ d'application des lois 2002-2 rénovant l'Action Sociale et Médico-sociale et 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il permet la réinsertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap grâce à un environnement adapté et des conditions de travail aménagées.

Il fait partie du pôle Travail Adapté de l'APSAH qui comprend également les établissements suivants :

- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (anciennement Foyer d'Hébergement pour travailleurs d'ESAT, Foyer de Vie en internat pour retraités d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes, Accueil de Jour pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et ayant besoin d'un accompagnement en journée).
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et souhaitant un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Ces établissements apportent, pour les usagers qui le souhaitent, une complémentarité d'accompagnement dans leur parcours de vie en dehors du temps de travail l'ESAT.

AGRÉMENT

Doté d'une capacité d'accueil de 129 places dont 15 spécifiques « traumatisés crâniens », l'ESAT accueille des personnes présentant une déficience intellectuelle, psychique, auditive, visuelle, ou une cérébro-lésion.

Son fonctionnement est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Avoir une décision d'orientation vers un ESAT, également prononcée par la CDAPH et demander son inscription, par écrit, sur la liste d'attente de l'établissement.
- Conditions d'âge : de 18 ans à l'âge de la retraite.

L'accompagnement à l'ESAT de l'APSAH peut être complété par une orientation en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM), en demi-pension, en hébergement complet, en Accueil de Jour ou en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).



MISSIONS

L'ESAT de l'APSAH offre aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent exercer momentanément ou durablement dans le secteur ordinaire de travail :

- Une activité professionnelle valorisante et variée, à temps plein ou à temps partiel, proche des réalités économiques, encadrée par des moniteurs d'atelier.
- Un milieu et un accompagnement adaptés aux besoins de chacun, assurés par une équipe pluridisciplinaire compétente.
- Un soutien médical, social et éducatif, personnalisé, dispensé par : médecin psychiatre, psychologue, conseillère en économie sociale et familiale et ergothérapeute.
- Des activités extraprofessionnelles favorisant l'insertion sociale et l'épanouissement personnel par des activités sportives, d'initiation à la vie quotidienne et des ouvertures vers l'extérieur, durant le temps de travail.

Cela leur permet :

- d'acquérir et développer des compétences y compris par le biais de la formation professionnelle,
- d'accéder, pour ceux qui le peuvent, au milieu ordinaire de travail ou à une entreprise adaptée.

MOYENS

LES ATELIERS

L'insertion professionnelle est réalisée au sein de trois pôles d'activités :

Pôle Production propre :

- Menuiserie,
- Tapisserie d'ameublement,
- Chaiserie (paillage, cannage).

Pôle Sous-traitance :

- Sous-traitance diverse,
- Appareillage électrique.

Pôle Prestations de service :

- Blanchisserie industrielle,
- Espaces-verts,
- Nettoyage de locaux,
- Nettoyage écologique de véhicules.

LES HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h15

Vendredi : 8h00 - 12h00



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle est composée de personnes issues des secteurs technique, médical, paramédical, social, administratif et logistique. Elle apporte à l'utilisateur des réponses adaptées à ses besoins, en lien avec son projet individualisé.

CONTACT

ESAT de l'APSAH

82 avenue des Ruchoux - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 77 14 23

Courriel : esat@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Directeur Technique : Stéphane GIRARD



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ

Destiné aux travailleurs comme aux retraités d'ESAT, l'EANM de l'APSAH procure un hébergement pour les personnes qui ne peuvent vivre seules momentanément ou durablement.

INTERNAT POUR TRAVAILLEURS D'ESAT

L'EANM de l'APSAH propose à toute personne vivant avec un handicap, ayant la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) et travaillant en milieu protégé ou en milieu ordinaire, un cadre d'accueil chaleureux, humain et convivial.

De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un hébergement alliant confort, détente, bien-être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun (travail à temps plein ou à temps partiel) et de son autonomie.

Son implantation dans la cité permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

L'équipe de professionnels, pluridisciplinaire, assure un accompagnement personnalisé, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, permettant une prise en charge de qualité et adaptée aux besoins de chacun, en lien avec la rédaction d'un projet individualisé.

L'EANM propose également des accompagnements en appartement de suite, situé à proximité de ce dernier, alternative à la vie en collectivité.



CAPACITÉ

Depuis le 15 octobre 2019, les capacités de l'internat pour travailleurs d'ESAT et de l'internat pour personnes retraitées d'ESAT ont été mutualisées.

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat,
- 1 place d'hébergement temporaire,
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une reconnaissance de la qualité de de travailleur handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- Avoir une orientation en ESAT, ou entreprise adaptée ou en milieu ordinaire avec une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Bénéficier d'une notification de décision d'orientation vers un EANM de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)
- Conditions d'âge : de 18 ans à l'âge légal de la retraite.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, de déficiences sensorielles, de cérébro-lésions.

- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours.

MISSIONS

Proposer un hébergement de qualité et sécurisant ainsi qu'un accompagnement permettant aux résidents de développer ou maintenir leur autonomie en :

- **Garantissant un accompagnement individualisé**, adapté aux besoins particuliers de chacun, grâce à l'élaboration d'un projet individualisé tenant compte des souhaits et capacités,
- **Permettant à la personne accueillie une intégration** sociale et professionnelle réussie,
- **Veillant au bien-être et à la sécurité de chacun** dans chaque étape de la vie.

FONCTIONNEMENT

L'EANM dispose de chambres individuelles de 20m2 chacune, équipées d'une salle de bain et de sanitaires privatifs ainsi que d'un balcon. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant à la sécurité incendie. Des aménagements personnels peuvent être réalisés par la personne accueillie en accord avec la direction et l'équipe éducative.

L'internat est ouvert tous les jours de la semaine, sur l'année entière. Les usagers peuvent organiser leurs weekends et vacances avec le service éducatif, dans le respect du règlement d'habilitation à l'Aide Sociale dont relève chaque usager.

Le service restauration propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.



Les activités éducatives et de loisirs sont organisées par le service éducatif le soir et les weekends. Des salles spécifiques, situées au rez-de-chaussée de l'établissement, sont dédiées à ces temps.

FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

ACTIVITÉS



L'EANM dispose de divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique,
- salle de sport, Wii,
- salle TV, musique et informatique, jeux de société, home-cinéma, vidéothèque, billard, baby-foot, ping-pong, basket,
- terrain de pétanque,
- cuisine éducative.

L'équipe éducative organise et propose :

- des sorties à thème : cinéma, bowling, laser-game, centre aquatique, restaurant, ...,
- des excursions à la journée : à la neige, à la mer, à la campagne,
- des actions d'intégration par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs.

CONTACTS

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05.55.37.05.05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Responsable des Hébergements : Laure BALDE



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ INTERNAT POUR PERSONNES RETRAITÉES D'ESAT OU PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

L'internat pour personnes retraitées d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes de l'EANM de l'APSAH offre un cadre chaleureux, humain et convivial. De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un hébergement alliant confort, détente, bien-être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun et de son autonomie. Il s'agit d'offrir une alternative au placement direct en EHPAD pour les personnes handicapées vieillissantes au sortir de l'ESAT. Son implantation dans la cité permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

Une équipe de professionnels, dynamique et motivée, assure un accompagnement personnalisé, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun.

AGRÉMENT

L'autorisation de fonctionnement de l'internat pour personnes retraitées d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes de l'EANM a été délivrée par arrêté préfectoral du 28 avril 2017.

Cet internat est ouvert depuis le 1er Juin 2017. Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Être retraité après avoir travaillé dans un ESAT, dans une entreprise adaptée ou en milieu ordinaire, avec une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).
- Être âgé de 50 ans au minimum pour les personnes ayant cessé leur travail en ESAT pour inaptitude prononcée par la médecine du travail,
- Avoir une autonomie suffisante dans les gestes de la vie quotidienne,
- Avoir une orientation foyer de vie (en internat) ou en EANM prononcée par la CDAPH.

Aucune limite d'âge supérieure n'est fixée. L'établissement n'étant pas médicalisé, seule la perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ou le souhait de l'usager entraînent la réorientation vers un autre établissement de type EHPAD dans la plupart des cas.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, ou de déficiences sensorielles.

- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil départemental de son domicile de secours.

MISSIONS

Proposer un hébergement de qualité et sécurisant ainsi qu'un accompagnement tout au long de la journée qui permettent aux résidents de conserver une certaine autonomie en :

- **Garantissant un accompagnement individualisé**, adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées vieillissantes
- **Permettant à la personne accueillie d'acquérir, développer ou maintenir l'autonomie** nécessaire à une intégration sociale réussie en partageant, en journée, des activités de loisirs et de détente qui s'inscrivent dans le maintien des acquis de la vie quotidienne.
- **Veillant au bien-être et à la sécurité de chacun**, à chaque instant, et dans chaque étape de la vie.

CAPACITÉ & FONCTIONNEMENT

Depuis le 15 octobre 2019, les capacités de l'internat pour travailleurs d'ESAT et de l'internat pour personnes retraitées d'ESAT ont été mutualisées. Ainsi, les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat,
- 1 place d'hébergement temporaire,
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

L'EANM dispose de chambres individuelles de 20m2 chacune, équipées d'une salle de bain et de sanitaires privatifs ainsi que d'un balcon. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant à la sécurité incendie. Des aménagements personnels peuvent être réalisés par la personne accueillie en accord avec la direction et l'équipe éducative.

L'internat est ouvert tous les jours de la semaine, sur l'année entière. Les usagers peuvent organiser leurs weekends et vacances avec le service éducatif, dans le respect du règlement d'habilitation à l'Aide Sociale dont relève chaque usager.

Le service restauration propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.

FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

ACTIVITÉS

L'EANM dispose de divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique,
- salle de sport, Wii,
- salle TV, musique et informatique, jeux de société, home-cinéma, vidéothèque, billard, baby-foot, ping-pong, basket,
- terrain de pétanque,
- cuisine éducative.

L'équipe éducative organise et propose :

- des sorties à thème : cinéma, bowling, laser-game, centre aquatique, restaurant, ...,
- des excursions à la journée : à la neige, à la mer, à la campagne,
- des actions d'intégration par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs.

Les usagers en internat bénéficient d'activités quotidiennes proposées en partenariat avec l'accueil de jour, parmi lesquelles :

- activités culturelles (sorties musée, expositions, cinéma,...)
- activités en lien avec la nature,
- activités sportives (relaxation, gym douce, bowling, pétanque,...),
- activités artistiques,
- activités ludiques (billard, baby-foot, ping-pong),
- activités culinaires,
- activités «estime de soi»(balnéothérapie et esthétique).



CONTACT

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05.55.37.05.05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Responsable des Hébergements : Laure BALDE



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'EANM de l'APSAH permet l'accueil de personnes en situation de handicap dans le cadre d'un hébergement temporaire conformément à son agrément. Cette place d'hébergement temporaire permet de répondre à une situation particulière d'hébergement d'un usager dans le cadre de l'évolution de son parcours de vie. Les personnes accueillies bénéficient des conditions de fonctionnement et des prestations de l'EANM.

Une équipe de professionnels, dynamique et motivée, assure un accompagnement personnalisé, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun.

AGRÉMENT

Depuis le 15 octobre 2019, les capacités de l'internat pour travailleurs d'ESAT et de l'internat pour personnes retraitées d'ESAT ont été mutualisées.

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat,
- 1 place d'hébergement temporaire,
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



CAPACITÉ ET FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de son agrément, l'établissement possède une chambre dédiée à l'accueil de personnes dans le cadre d'un hébergement temporaire. Celle-ci est équipée d'une salle de bain et de sanitaires privés ainsi que d'un balcon. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant à la sécurité incendie.

Le service restauration propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.



CONDITIONS D'ADMISSION

L'hébergement temporaire s'adresse à des personnes vivant seules, en famille ou hébergées au sein d'autres structures quel que soit leur handicap.

L'admission en Hébergement Temporaire est prononcée par le responsable de l'établissement, après décision de la CDAPH et suit la même procédure que l'admission en hébergement permanent.

La durée de l'Hébergement Temporaire est limitée à **90 jours** sur une période de 12 mois, se déroulant de manière continue ou non.

Il peut être renouvelé, dans le cas de recherche de place pérenne, selon ces mêmes conditions par nouvelle période de 12 mois, de date à date, sans pouvoir excéder 6 mois sur les deux années consécutives. Au-delà des 6 mois consécutifs, une demande de dérogation devra être réalisée.

MISSIONS

- **Répondre à une situation particulière** d'hébergement d'un usager dans le cadre de l'évolution de son parcours de vie.
- **Apporter une réponse** dans des moments d'urgence ou prévenir des situations de crise.
- **Constituer un mode d'accompagnement** parmi d'autres, et ainsi être planifié sur plusieurs périodes.



L'Hébergement Temporaire constitue :

- un **soutien du maintien à domicile et de l'aide aux aidants**,
- une **modalité d'essai ou d'expérimentation** dans l'accompagnement au parcours de la personne,
- un **outil programmé** de la prise en charge en raison d'évolutions de la situation,
- une **modalité de découverte** de la vie en établissement.



FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

ACTIVITÉS

L'EANM dispose de divers équipements destinés au bien-être, à la relaxation, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique,
- salle de sport, Wii,
- salle TV, musique et informatique, jeux de société, arts plastiques,
- home-cinéma, vidéothèque, billard, baby-foot,
- ping-pong, basket,
- terrain de pétanque,
- cuisine thérapeutique.



L'équipe éducative organise et propose :

- des sorties à thème : cinéma, bowling, laser-game, centre aquatique, restaurant, ...,
- des excursions à la journée : à la neige, à la mer, à la campagne,
- des actions d'intégration par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs.



CONTACTS

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05.55.37.05.05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Responsable des Hébergements : Laure BALDE



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est situé au sein de l'EANM de l'APSAH, 8 rue de la Rochefoucauld à Limoges.

De construction récente, l'établissement propose un accueil chaleureux, humain et convivial et répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre un cadre agréable qui allie confort, détente et bien-être. Son implantation dans la cité permet son accès grâce à différentes lignes de transports urbains.

Une équipe de professionnels dynamique, assure un accompagnement personnalisé, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue. Cet accompagnement individualisé vise à maintenir, valoriser et développer les acquis et les compétences de chacun en favorisant les liens sociaux, les échanges et les rencontres à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, par le biais d'activités.

L'équipe de l'accueil de jour est composée de personnels éducatifs en charge des activités, de personnels médicaux (médecin généraliste et médecin psychiatre), d'une infirmière et d'une psychologue. Le secrétariat assure l'inscription et le suivi du dossier administratif. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'utilisateur veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.



CAPACITÉ

L'accueil de jour est ouvert depuis le 1er septembre 2017. Il est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

La capacité en accueil de jour est de 8 places à temps plein. Les places sont non nominatives et sont alimentées par une file active de personnes ayant le profil requis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une orientation prononcée par la MDPH vers un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) ou un foyer de vie en externat.
- Avoir le profil des personnes pouvant être accompagnées par l'accueil de jour.
- Compléter un dossier d'admission après entretien avec la direction.
- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours.

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

- Toute personne vivant à domicile ayant un handicap et souhaitant un accompagnement en journée.
- Être retraités d'ESAT ou du milieu ordinaire avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Être à temps partiel en ESAT en raison du vieillissement et de la fatigabilité au travail.
- Avoir été reconnu inapte au travail en ESAT par la médecine du travail.
- Être usager d'ESAT, proche de la retraite, pour découvrir ce dispositif d'accompagnement.
 - A noter:
 - Avoir une autonomie suffisante dans ses déplacements et dans les actes de la vie quotidienne.
 - Aucune limite supérieure d'âge n'est fixée.
 - L'accueil de jour ne prend pas en charge les transports pour se rendre sur le dispositif.

MISSIONS

- **Accueillir, en journée**, des personnes en situation de handicap, travailleurs ou non travailleurs, vivant à domicile ou en famille afin de :
 - maintenir ou créer des liens sociaux,
 - réaliser des activités de loisirs, culturelles et sportives, répondant aux souhaits de chacun.

L'ensemble a pour objectifs de préserver, maintenir, développer et stimuler les capacités des personnes accueillies, en fonction de l'autonomie de chacun.

- Favoriser l'accès aux soins et à un repas équilibré le midi.
- Sensibiliser les futurs retraités d'ESAT à leur vie après le travail en les aidant à construire un nouveau projet de vie.
- Être un soutien aux aidants familiaux en permettant aux familles de se consacrer du temps y compris le week-end.



FONCTIONNEMENT

L'accueil de jour est ouvert 7 jours sur 7, toute l'année, de 9h00 à 18h00.

Il dispose d'un service restauration proposant une gamme de menus équilibrés. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.

Le repas est servi à partir de midi. La personne accueillie participe financièrement au coût du repas à hauteur du minimum garanti.

Les possibilités d'accueil : les personnes accueillies ont la possibilité de venir en journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas, une à plusieurs journées par semaine selon leurs souhaits, leurs besoins et en adéquation avec les possibilités d'accueil. Un planning d'accueil est élaboré avec la personne et/ou son représentant légal avec l'équipe.

Les stages de découverte de l'accueil de jour : en amont de l'orientation, des stages de découverte peuvent être mis en place pour les personnes qui souhaitent découvrir ce type d'accompagnement et que l'équipe puisse évaluer leur projet et leur autonomie.

Les accompagnements complémentaires possibles à l'accueil de jour : Un suivi par le SAVS de l'APSAH (Service d'accompagnement à la vie sociale) peut être mis en place parallèlement à l'accueil de jour, au domicile de la personne, si nécessaire.

Un hébergement temporaire au sein de l'EANM, sous réserve de place disponible, peut être réalisé, notamment pour découvrir le dispositif d'hébergement complet dans le cadre d'un nouveau projet de vie ou dans le cadre de temps de répit des aidants familiaux.

ACTIVITÉS

L'accueil de jour dispose des équipements de l'EANM, destinés au bien-être, à la relaxation, et aux loisirs ainsi qu'aux activités culturelles et sportives :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique,
- salle de sport, Wii,
- salle TV, musique et informatique, jeux de société, home-cinéma, vidéothèque, billard, baby-foot, ping-pong, basket,
- terrain de pétanque,
- cuisine éducative.

L'équipe éducative organise et propose :

- des sorties à thème : cinéma, bowling, laser-game, centre aquatique, restaurant, ...,
- des excursions à la journée : à la neige, à la mer, à la campagne,
- des actions d'intégration par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs.



CONTACTS

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05.55.37.05.05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Responsable des Hébergements : Laure BALDE



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ APPARTEMENTS DE SUITE

L'EANM de l'APSAH propose à toute personne vivant avec un handicap, ayant la Reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH) et travaillant en milieu protégé ou en milieu ordinaire, un cadre d'accueil chaleureux, humain et convivial. A cet effet, l'EANM dispose de places en **appartements de suite** conformément à son agrément. Ces appartements permettent de vivre à l'extérieur, dans des logements choisis à proximité du lieu de travail et de l'EANM, d'avoir accès au service éducatif, médical et à la restauration ainsi qu'à l'ensemble des activités collectives proposées et de leurs installations.

Cet accompagnement s'inscrit dans une **logique de parcours** avec un objectif de vie ordinaire et s'adresse aux personnes disposant d'une certaine autonomie et dont le potentiel leur permet d'envisager un parcours de vie à domicile. Il s'agit d'une expérimentation permettant la **transition** entre la vie en établissement et la vie chez soi.

AGRÉMENT

Depuis le 15 octobre 2019, les capacités de l'internat pour travailleurs d'ESAT et de l'internat pour personnes retraitées d'ESAT ont été mutualisées.

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat,
- 1 place d'hébergement temporaire,
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une reconnaissance de la qualité de de travailleur handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)



- Avoir une orientation en ESAT, ou entreprise adaptée ou en milieu ordinaire avec une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Bénéficier d'une notification de décision d'orientation vers un EANM de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)
- Conditions d'âge : de 18 ans à l'âge légal de la retraite.
- Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, de déficiences sensorielles, de cérébro-lésions.
- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours.

MISSIONS

Les missions s'articulent autour de la réalisation des **apprentissages** des actes essentiels de la vie quotidienne et des activités domestiques et sociales, ainsi que du rôle de **coordination** des soutiens autour de l'utilisateur dans la perspective d'une vie autonome en milieu ordinaire.

Les appartements de suite préparent la personne à vivre à terme à son propre domicile grâce à :

- une **expérimentation** à la vie en autonomie,
- un **apprentissage** à la gestion des tâches quotidiennes,
- un **soutien** sur mesure de l'équipe éducative.

Un **espace autonomie** a été créé au sein de l'EANM afin d'évaluer les capacités des usagers souhaitant intégrer un appartement de suite ou le cas échéant le SAVS.



CAPACITÉ ET FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de son agrément, l'établissement possède un agrément de 4 places (pouvant aller jusqu'à 6 si couples).

L'accompagnement éducatif des personnes handicapées en appartement entraîne un **accompagnement hors murs** qui modifie la relation et les modalités d'intervention. Les résidents ont la possibilité de prendre leurs repas au sein de l'EANM et peuvent participer aux activités collectives.

Les domaines d'accompagnement restent les mêmes avec un objectif plus soutenu vers une autonomie plus complète.

FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).



ACTIVITÉS

Les personnes accueillies en appartements de suite peuvent utiliser les équipements de l'EANM :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique,
- salle de sport, Wii,
- salle TV, musique et informatique, jeux de société,
- home-cinéma, vidéothèque, billard, baby-foot,
- ping-pong, basket,
- terrain de pétanque,
- cuisine thérapeutique.

Ils bénéficient également des activités proposées par l'équipe éducative :

- des sorties à thème : cinéma, bowling, lasergame, centre aquatique, restaurant, ...,
- des excursions à la journée : à la neige, à la mer, à la campagne,
- des actions d'intégration par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs.



CONTACTS

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05.55.37.05.05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Responsable des Hébergements : Laure BALDE



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Le SAVS de l'APSAH est un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, établissement médico-social entrant dans le champ d'application des lois 2002-2 rénovant l'Action Sociale et Médico-sociale et 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il accompagne les personnes adultes, en situation de handicap, dans les actes de la vie quotidienne afin de favoriser et de développer leur autonomie ainsi que leur insertion sociale.

Il fait partie du Pôle Travail Adapté de l'APSAH qui comprend également les établissements suivants :

- Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (anciennement Foyer d'Hébergement pour travailleurs d'ESAT, Foyer de Vie en internat pour retraités d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes, Accueil de Jour pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et ayant besoin d'un accompagnement en journée).
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) qui permet la réinsertion sociale et professionnelle des adultes en situation de handicap grâce à un environnement adapté et des conditions de travail aménagées.

Ces établissements apportent, pour les usagers qui le souhaitent, une complémentarité d'accompagnement dans leur parcours de vie en dehors du temps de travail à l'ESAT.

Le suivi proposé par le SAVS est avant tout un accompagnement sur mesure, réalisé à la demande dont le but est de favoriser, développer ou maintenir l'autonomie des personnes dans les actes de vie quotidienne. La priorité est d'être présent quand le besoin s'en fait sentir, en respectant la sphère privée de chacun.

Les accompagnements réalisés sont déterminés dans le cadre de l'élaboration d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé.



AGRÉMENT

Le SAVS, créé le 1er Juillet 2006, a une capacité d'accompagnement de 24 usagers dans le cadre d'une file active, arrêtée à 36 personnes maximum. Son fonctionnement est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- avoir plus de 18 ans
- être reconnu en situation de handicap
- bénéficier d'une notification de décision d'orientation de la CDAPH* vers un SAVS.

**commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*





MISSIONS

- **Accompagner** les personnes en situation de handicap vivant à domicile dans leur vie quotidienne.
- **Être à l'écoute et aider** à la mise en œuvre de leur projet de vie, social comme professionnel.
- **Favoriser et développer** toute démarche d'autonomie et d'insertion sociale.
- **Proposer des actions éducatives** dans les domaines économique, social et familial.
- **Permettre aux personnes d'accéder à leurs droits**, prévenir ou gérer les difficultés de la vie quotidienne.
- **Apporter les informations et les conseils** nécessaires en matière de budget, de consommation, d'alimentation, de santé et de logement.
- **Soutenir l'usager** dans ses relations avec son environnement familial et lui proposer un accompagnement à la parentalité.
- **Apporter le soutien psychologique** nécessaire : écoute, dialogue.



MOYENS

Le SAVS est implanté administrativement dans les locaux de l'EANM, 8 rue de la Rochefoucauld à Limoges.

Trois personnels éducatifs, disponibles du lundi au samedi, assurent un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins de chaque personne.

Les rencontres avec l'équipe du SAVS se font soit dans les locaux de l'EANM, soit au domicile selon les modalités définies avec chacune. Les personnels éducatifs accompagnent aussi régulièrement les personnes dans le cadre de démarches extérieures (démarches administratives ou médicales, repérage d'itinéraire, achats divers...).

L'accompagnement se fait à la demande et en fonction du rythme de chacun, de manière régulière ou ponctuelle.



CONTACT

Service d'accompagnement à la vie sociale

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05.55.37.05.05

Courriel : savs@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr/>

Directeur du Pôle Travail Adapté : Chrystèle BARRET

Responsable des Hébergements : Laure BALDE